

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 08 avril 2026****Date de convocation :** 03 avril 2026**Nombre de Conseillers en exercice :** 19**Date d'affichage :** 03 avril 2026**Nombre de Conseillers présents :** 16**Nombre de Conseillers votants :** 19

L'an deux mille vingt-six, le mercredi huit avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Didier CHOLET, Maire.

Etai^{ent} présents : M CHOLET, Mme CHATELLIER, M BULTEZ, Mmes LEGEMBLE, MIGNAN-NABUCET, M SERRANDOUR, Mme COQUELIN, M LE BOURDONNEC, Mme AMIOT, M GREBERT, Mmes PELLAN, BEAUVALLET, M RAULT Rémy, Mme ROSSELOT Nathalie, M RAULT Jean-Pierre, Mme MEHOUAS formant la majorité des membres en exercice.

Etai^{ent} absents excusés : M HILLION pouvoir à M BULTEZ, Mme DURAND pouvoir à Mme MIGNAN-NABUCET, M BLONDEL pouvoir à M CHOLET

Etai^{ent} absents :

Mme LEGEMBLE est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M CHOLET, Maire

DELIBERATION N°2026-2-025 : Proposition de désignation auprès de Dinan Agglomération d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour le Syndicat d'Eau des Frémur

M le Maire expose à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération de Dinan (ayant la compétence Alimentation Eau Potable) va nous solliciter pour désigner le titulaire et le suppléant au syndicat des Frémur.

Afin de mettre en place le plus rapidement possible le nouveau comité du syndicat des Frémur, ce dernier a sollicité la Commune pour désigner ces deux délégués.

Il a été reçu les candidatures suivantes :

M Rémy RAULT titulaire et Mme BEAUVALLET suppléante,

Mme MEHOUAS titulaire,

M BULTEZ titulaire et Mme LEGEMBLE suppléante.

Il est procédé au vote :

M Rémy RAULT titulaire et Mme BEAUVALLET suppléante : 4 voix

Mme MEHOUAS titulaire : 1 voix

M BULTEZ titulaire et Mme LEGEMBLE suppléante : 14 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour

PROPOSE à Dinan Agglomération de désigner auprès du Syndicat d'eau des Frémur :

- Délégué titulaire : M BULTEZ
- Délégué suppléant : Mme LEGEMBLE

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Didier CHOLET

Le Secrétaire,

Gaëlle LEGEMBLE

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 09 avril 2026

Le Maire,

Didier CHOLET